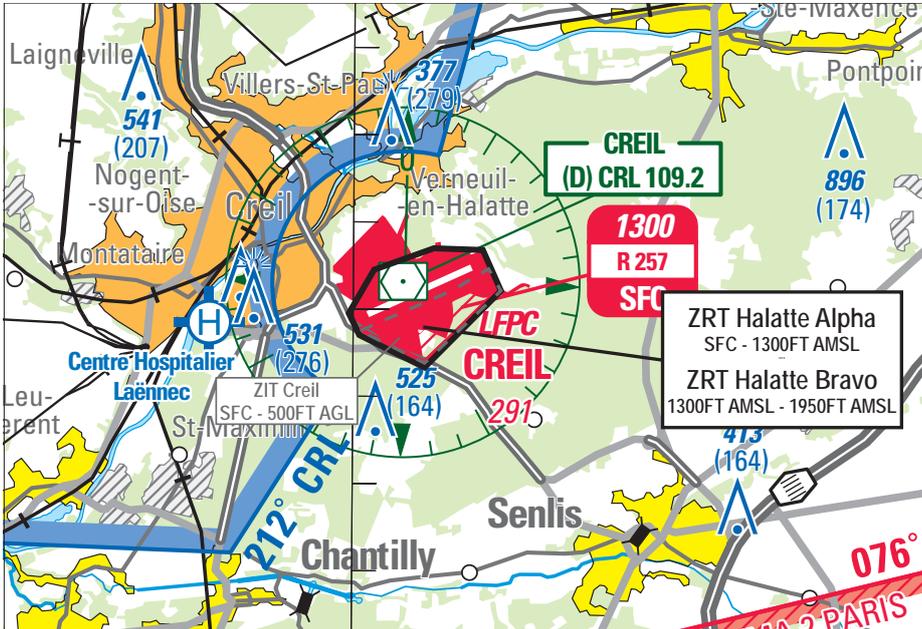


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) "Halatte" (FIR : Paris LFFF)
En vigueur : Du 11 avril au 06 novembre 2019



Carte SIA au 1 : 250 000 « Région Parisienne » édition 1 - 2019

ACTIVITÉ
Protection d'installations spécifiques des Armées, activités Défense spécifiques et vols d'aéronefs télépilotes non habités.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT Halatte Alpha : H24 ZRT Halatte Bravo : activable par NOTAM avec un préavis de 48H, du lundi au vendredi sauf jours fériés

GESTIONNAIRE
Base aérienne de Creil

STATUT
ZRT Halatte Alpha : coexiste avec la ZIT Creil (Réf. Sup AIP 094/19) et se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère. ZRT Halatte Bravo : lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement, après contact téléphonique préalable avec le service de permanence : 03 44 28 65 99

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte par Paris Info

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT Halatte

Limites latérales:

49°15'28" N, 002°30'21" E
49°14'58" N, 002°29'55" E
49°14'43" N, 002°30'06" E
49°14'21" N, 002°31'14" E
49°15'14" N, 002°32'33" E
49°15'42" N, 002°32'14" E
49°15'43" N, 002°31'23" E
49°15'28" N, 002°30'21" E

Limites verticales :

ZRT Halatte Alpha : SFC - 1300 FT AMSL
ZRT Halatte Bravo : 1300 FT AMSL - 1950 FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La zone réglementée LF-R 257 "Creil Halatte" (Cf.AIP France, ENR 5.1) est désactivée.